



GUIDE DU REGROUPEMENT DE CRÉDIT



- Réduisez vos inquiétudes
- Augmentez votre sérénité
- Et découvrez des solutions



UN GUIDE PRATIQUE POUR RÉDUIRE SES MENSUALITÉS

QU'EST CE QUE LE REGROUPEMENT DE CRÉDIT ?



Les bases :

Le regroupement de crédit, aussi appelé consolidation de dettes, est une solution financière qui permet de **combiner plusieurs prêts en un seul.**

Ce qui signifie qu'au lieu de rembourser plusieurs crédits avec des mensualités et des taux d'intérêt différents, vous n'avez plus qu'un seul prêt à rembourser avec une seule mensualité.



“L'objectif est de simplifier la gestion de vos finances et de réduire le montant de vos remboursements mensuels”





L'OBJECTIF ?



1. Réduire vos mensualités : en allongeant la durée de remboursement de tes prêts, vous pouvez diminuer le montant que vous payez chaque mois. Cela peut vous donner plus de flexibilité dans votre budget quotidien

2. Simplifier la gestion financière : au lieu de jongler avec plusieurs paiements chaque mois, à des dates différentes, vous n'aurez qu'un seul paiement à gérer. Cela rend la gestion de votre argent plus facile et réduit le risque d'oublier de payer un crédit.

3. Obtenir de meilleures conditions : vous pourriez obtenir un taux d'intérêt plus bas sur votre nouveau prêt regroupé, ce qui pourrait réduire le coût total de votre crédit.



TYPES DE CRÉDITS CONCERNÉS



Le regroupement de crédit peut inclure différents types de prêts

- Crédits à la consommation : prêts personnels, prêts travaux, crédits auto, crédits renouvelables (revolving).
- Crédits immobiliers : prêts hypothécaires ou sous cautionnement
- Autres dettes : découverts bancaires, paiements en plusieurs fois, factures importantes (électricité, gaz, réparations automobiles...), dettes familiales, étude des enfants, droits de succession, dettes fiscales hors ATD (Avis à tiers détenteur).



AVANTAGE 1- LA RÉDUCTION DES MENSUALITÉS



Un des principaux avantages du regroupement de crédit est qu'il **permet de réduire vos mensualités** en allongeant la durée de votre prêt. Par exemple, si vous avez plusieurs crédits à rembourser sur une courte période, le montant que vous devez payer chaque mois peut être élevé.



*“En regroupant vos crédits et en étalant le remboursement sur une période plus longue, **le montant que vous devez payer chaque mois diminue**. Cela peut rendre vos finances plus faciles à gérer et vous permettre d’avoir plus d’argent disponible chaque mois”*





Instant PROMO
RDV audit offert sur :



patriceverrier.com

BESOIN D'INFORMATIONS RAPIDEMENT ?



Cliquez ici pour me
poser vos questions
sur WhatsApp



Mobile : 07.61.28.46.35



AVANTAGE 2 - SIMPLIFICATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

Avec plusieurs prêts, il peut être difficile de suivre toutes les dates de paiement, les montants et les taux d'intérêt. En regroupant vos crédits en un seul prêt, **vous n'avez plus qu'une seule mensualité à gérer**, à une seule date. Cela simplifie grandement la gestion de votre budget. Vous n'avez plus besoin de vous rappeler de plusieurs dates de paiement ou de faire plusieurs virements chaque mois.



"Tout est centralisé en un seul paiement, ce qui réduit le risque d'oublier un paiement et donc d'avoir des incidents dans votre gestion de compte"



AVANTAGE 3 - MEILLEURES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT



Lorsque vous regroupez vos crédits, vous avez souvent la possibilité de négocier de meilleures conditions de remboursement. Par exemple, vous pouvez obtenir un taux d'intérêt plus bas sur votre nouveau prêt regroupé par rapport à ce que vous payiez sur vos anciens crédits, et c'est particulièrement vrai pour les crédits revolving (réserves).

Un taux d'intérêt plus bas signifie que vous paierez moins d'intérêts au total. De plus, en discutant avec votre prêteur, vous pouvez également obtenir des conditions de remboursement qui sont mieux adaptées à votre situation financière



AVANTAGE 4 - IMPACT SUR LE TAUX D'ENDETTEMENT

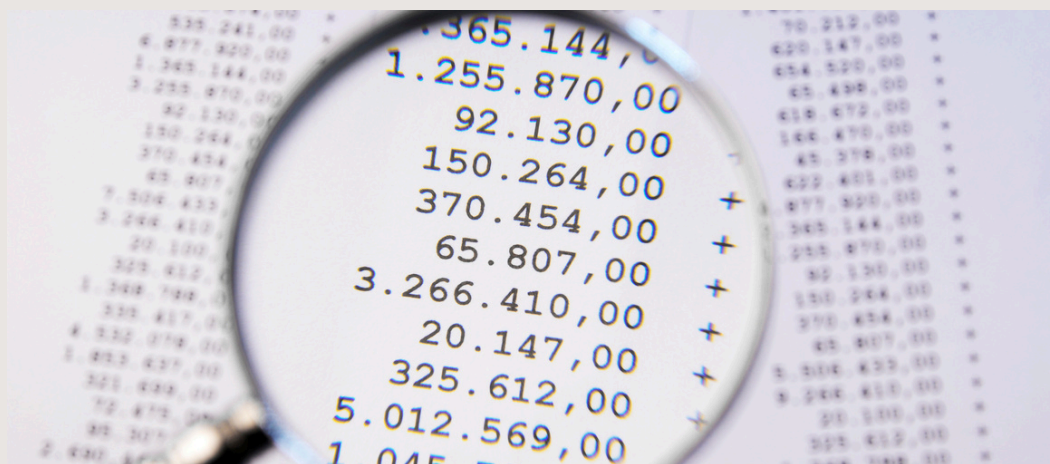
Le regroupement de crédit peut également améliorer votre taux d'endettement.

Le taux d'endettement est le pourcentage de vos revenus mensuels consacrés au remboursement de vos dettes. Au-dessus de 33%, il peut être difficile d'obtenir de nouveaux crédits.

En réduisant vos mensualités grâce au regroupement de crédit, vous pouvez **diminuer votre taux d'endettement** et ainsi améliorer votre situation financière et faciliter l'accès à de nouveaux crédits si vous en avez besoin à l'avenir



INCONVÉNIENT 1 - FRAIS SUPPLÉMENTAIRES



Lorsque vous regroupez vos crédits, il y a souvent des frais associés.

Par exemple, vous pourriez devoir payer des frais de dossier pour mettre en place le nouveau prêt. De plus, certains prêts ont des pénalités de remboursement anticipé, ce qui signifie que vous devez payer des frais pour rembourser vos anciens prêts plus tôt que prévu.

Il est aussi possible que vous deviez souscrire une nouvelle assurance pour le nouveau prêt. Tous ces coûts peuvent s'additionner et augmenter le coût total de votre emprunt.

*"Toutefois, **ces frais sont intégrés au nouveau prêt**"*



INCONVÉNIENT 2 - DURÉE + LONGUE



Bien que le regroupement de crédit puisse réduire vos mensualités, cela se fait souvent en allongeant la durée de remboursement.

Cela signifie que vous allez rembourser votre prêt sur une période plus longue.

Même si vous payez moins chaque mois, vous paierez des intérêts pendant une plus longue période, ce qui peut augmenter le coût total de votre crédit.

En d'autres termes, vous pourriez finir par payer plus d'intérêts au fil du temps



RISQUE 1 - LE SURENDETTEMENT



Un des dangers du regroupement de crédit est le risque de tomber dans le surendettement.

Après avoir regroupé vos crédits, vous pourriez être tenté de contracter de nouveaux prêts ou d'utiliser de nouveau votre carte de crédit, pensant que vos finances sont désormais sous contrôle.



*“Cependant, **si vous ne faites pas attention**, vous pourriez accumuler encore plus de dettes, ce qui pourrait aggraver votre situation financière. Il est important d’être discipliné et de ne pas contracter de nouvelles dettes après avoir regroupé vos crédits”*





CRITÈRE 1 - VOTRE PROFIL EMPRUNTEUR



Pour être éligible à un regroupement de crédit, certains critères doivent être remplis.

Ces critères peuvent varier selon le prêteur, mais en général, voici ce qu'ils regardent :



1. Propriétaires vs. Locataires :

- Propriétaires : Si vous êtes propriétaire, vous avez généralement plus de chances d'être éligible au regroupement de crédit. Les propriétaires peuvent offrir leur bien en garantie, ce qui rassure les prêteurs.
- Locataires : Si vous louez votre logement, vous pouvez aussi être éligible, mais les conditions peuvent être plus strictes car vous n'avez pas de bien immobilier à offrir en garantie. Cependant, des solutions existent pour les locataires, notamment si leur situation financière est stable.



CRITÈRE 2 - VOTRE PROFESSION

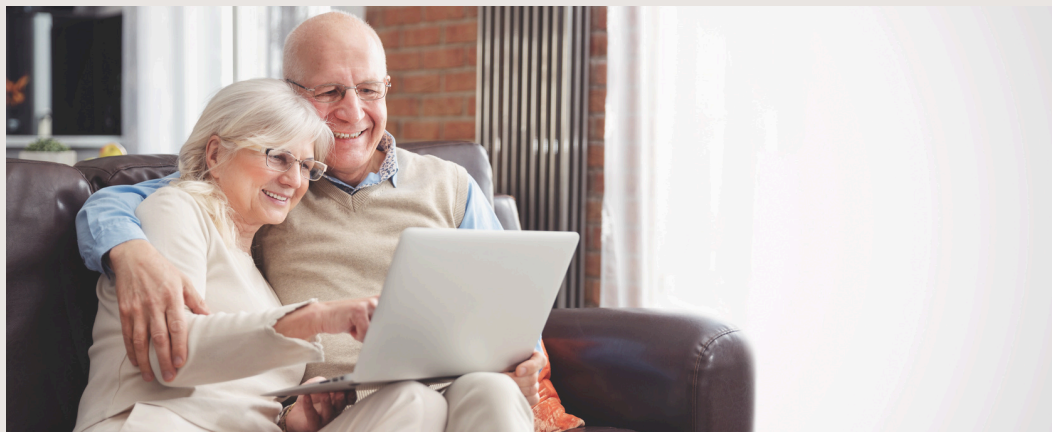


- **Salariés** : Les personnes qui ont un emploi stable avec un contrat à durée indéterminée (CDI) sont souvent les mieux placées pour obtenir un regroupement de crédit. Les prêteurs apprécient la sécurité d'un revenu régulier.

- **Indépendants et Entrepreneurs** : Les travailleurs indépendants ou les entrepreneurs peuvent aussi obtenir un regroupement de crédit, mais ils doivent souvent fournir plus de preuves de la stabilité de leurs revenus, comme des bilans comptables ou des déclarations fiscales.



LA SUITE DES PROFESSIONS



- **Fonctionnaires**: Les fonctionnaires bénéficient généralement de conditions favorables car leur emploi est considéré comme très stable.
- **Retraités** : Les retraités peuvent aussi regrouper leurs crédits, mais les prêteurs regardent de près les montants et la régularité des pensions de retraite. Toutefois il est possible d'emprunter jusqu'à 85 ans
- **Chômeurs** : Il est généralement plus difficile pour les personnes sans emploi de regrouper leurs crédits, sauf s'ils ont d'autres sources de revenus ou des garanties suffisantes



CRITÈRES 3 - VOS REVENUS



	Year
Taxable Pay	388.27
Tax	0.00
NI	0.00
SSP	388.27
MP	0.00
	0.00
	0.00
	0.00
	0.00

Les prêteurs (donc les banques) examinent les différentes sources de revenus pour s'assurer que vous pouvez rembourser le nouveau prêt regroupé :

- **Revenus salariaux** : Les salaires provenant d'un emploi stable.
- **Revenus indépendants** : Les revenus d'activités indépendantes, souvent justifiés par des bilans financiers.
- **Pensions et retraites** : Les montants reçus des pensions de retraite.
- **Autres revenus** : Revenus locatifs, allocations, etc., qui peuvent être pris en compte selon les cas



CRITÈRE 4 - LES ATD OU SATD



Critères spécifiques : Avis à Tiers Détenteur (ATD) du Trésor Public



Les avis à tiers détenteur, souvent appelés ATD, sont des saisies sur vos comptes bancaires par le Trésor Public pour récupérer des impôts ou d'autres dettes non payées.

Si vous avez un ATD en cours, vous serez généralement éligible pour un regroupement de crédit.

Les prêteurs voient cela comme un signe de risque financier élevé



CRITÈRE 5 - ENDETTEMENT MAX



Endettement maximal autorisé

Enfin, les prêteurs examinent votre taux d'endettement :

Taux d'endettement : C'est le pourcentage de vos revenus mensuels qui est consacré au remboursement de vos dettes.

En général, les prêteurs préfèrent que ce taux soit inférieur à 33 %.

En accumulant des crédits à la consommation et autres, on peut largement dépasser ce seuil.

"L'objectif du regroupement est de revenir à un taux d'endettement raisonnable pour mieux gérer ses finances"



ETAPE 1 ET 2

CONSULTATION ET EVALUATION



Objectif :

Comprendre votre situation financière de et déterminer les crédits à regrouper.

Etape 1 : Vous devez prendre rendez-vous avec un conseiller financier ou un courtier spécialisé en regroupement de crédit



2. Montage du Dossier de Demande

Objectif : Constituer un dossier complet et précis pour l'évaluation par le prêteur.

Étape 2 : Rassembler et organiser les documents nécessaires



LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES



"Liste non exhaustive"

Identité :

Carte d'identité, passeport ou titre de séjour
Livret de famille, contrat de mariage, PACS, divorce...

Revenus :

3 derniers bulletins de salaire, 2 derniers avis d'imposition,
3 bilans, justificatifs de retraites, revenus fonciers...

Crédits et dettes :

Offres et tableaux d'amortissement de tous les crédits en
cours, reconnaissance de dettes, factures impayées...

Informations bancaires et charges :

3 derniers relevés bancaires, contrat de location, dernière
quittance de loyer, justificatif de domicile de moins de 3
mois

Patrimoine :

Attestation de propriété, taxe foncière, estimation récente,
photos de chaque pièce, offre de prêt et tableau
d'amortissement



ETAPE 3

VOTRE DEMANDE



Évaluation de la Demande par le Prêteur

Objectif :

Le prêteur analyse la solvabilité de l'emprunteur et les garanties proposées.

Étape :

Le prêteur examine le dossier et peut demander des informations ou des documents supplémentaires



ETAPE 4

COMPARAISON DES OFFRES



Comparaison des Offres disponibles

Objectif :

Trouver l'offre de regroupement de crédit la plus avantageuse.

Étape :

Comparer plusieurs offres de différents établissements de crédits, en tenant compte des taux d'intérêt, des frais et des conditions de remboursement



ETAPE 5

ACCORD DE PRÊT



Acceptation de l'Offre et Signature du Contrat

Objectif :

Finaliser l'accord entre l'emprunteur et le prêteur.

Étape :

Si la solution est acceptée, l'emprunteur signe l'offre de prêt de regroupement de crédit



ETAPE 6



MISE A DISPOSITION

Mise à Disposition des Fonds et Remboursement des Crédits Existants

Objectif : Le prêteur rembourse les anciens crédits et met en place le nouveau crédit regroupé.

Étape : Les fonds sont débloqués et les crédits existants sont remboursés.





LA GARANTIE HYPOTHÉCAIRE



Définition : Un regroupement de crédit où une propriété immobilière est mise en garantie.

Utilisation : Peut inclure des crédits immobiliers, à la consommation ou toute autre dette.

Avantages : Taux d'intérêt plus bas, possibilité de regrouper des montants plus élevés et sur une durée plus longue.



“ATTENTION au ratio hypothécaire”

Inconvénients : Risque de perte de la propriété en cas de défaut de paiement, procédures plus complexes (passage chez le notaire) donc délai plus long





Regroupement de Crédit SANS Garantie Hypothécaire



Définition : Un regroupement de crédit où aucune propriété immobilière n'est mise en garantie.

Utilisation : Principalement pour les crédits à la consommation, les découverts, les impayés, etc..

Avantages : Moins de formalités, accessible à ceux qui ne possèdent pas de biens immobiliers, délai plus rapide.

Inconvénients : Taux d'intérêt généralement plus élevé, montants de crédit plus limités

LES DIFFÉRENTS FRAIS



Les frais de dossier

- Les frais de dossier sont les coûts administratifs facturés par la banque ou l'établissement financier pour traiter votre demande de regroupement de crédit.
- Ces frais peuvent varier d'un prêteur à l'autre. Certains prêteurs peuvent même les négocier ou les réduire

Assurances

- L'assurance emprunteur peut être exigée pour couvrir le remboursement du prêt en cas de décès, d'invalidité, ou de perte d'emploi.
- Comparez non seulement le coût de l'assurance, mais aussi ce qu'elle couvre précisément

"Sur des prêts importants (souvent hypothécaires), une assurance bien négociée peut permettre d'économiser plusieurs milliers d'euros"



COMPARER LES TAUX



Taux nominal VS Taux annuel effectif global (TAEG)

Taux Nominal : C'est le taux d'intérêt de base appliqué au prêt. Il ne prend en compte que les intérêts et exclut les autres frais.

TAEG : Le TAEG inclut non seulement le taux d'intérêt, mais aussi tous les frais liés au prêt, comme les frais de dossier et les assurances. Il donne une image plus complète du coût total du crédit.



"POURQUOI C'EST IMPORTANT Le TAEG est plus représentatif du coût réel du prêt. Par exemple, un prêt avec un taux nominal bas mais des frais élevés pourrait finalement coûter plus cher qu'un prêt avec un taux nominal un peu plus élevé mais des frais plus bas"





EXEMPLE PRATIQUE

Supposons que vous ayez deux offres de regroupement de crédit :

Offre A : Taux nominal de 3%, TAEG de 3,5%, frais de dossier de 200€, sans pénalités de remboursement anticipé.

Offre B : Taux nominal de 2,8%, TAEG de 3,6%, frais de dossier de 150€, pénalités de remboursement anticipé de 1% du capital restant dû

“À première vue, l'Offre B semble meilleure grâce à un taux nominal plus bas. Cependant, le TAEG est plus élevé, ce qui signifie que les frais globaux (incluant les frais de dossier et les pénalités) rendent cette offre plus coûteuse sur la durée du prêt”



COMPARER LES COÛTS



Évaluation globale des offres

Coût Total du Crédit : Additionnez tous les coûts (intérêts, frais de dossier, assurance, etc.) pour avoir une idée claire du coût total.

Conditions de Souplesse : Évaluez la flexibilité des termes de remboursement selon votre situation financière actuelle et future.

Accompagnement du courtier : La qualité de l'accompagnement du courtier peut aussi faire la différence. Un bon soutien, voir même un coaching bancaire, peut vous aider en cas de difficultés



COMMENT ÉVITER LE SURENDETTEMENT



Bien que le regroupement de crédit puisse offrir un soulagement financier temporaire, il est crucial de l'utiliser judicieusement pour éviter de tomber dans le piège du surendettement.

Voici quelques conseils pour gérer votre situation après un regroupement de crédit :

- **Évitez de contracter de nouveaux crédits :** Après avoir regroupé vos crédits, il est tentant de penser que vous pouvez à nouveau emprunter. Cependant, il est essentiel de ne pas augmenter vos dettes. Concentrez-vous sur le remboursement de votre nouveau prêt unique



COMMENT ÉVITER LE SURENDETTEMENT



- **Établissez un budget strict** : Mettez en place un budget réaliste qui inclut toutes vos dépenses essentielles et vos remboursements de crédit. Suivez ce budget rigoureusement pour éviter de dépenser plus que ce que vous gagnez.
- **Économisez régulièrement** : Essayez de mettre de côté une partie de vos revenus chaque mois. Avoir une épargne peut vous aider à gérer les imprévus sans avoir à recourir à de nouveaux emprunts.
- **Suivez régulièrement votre situation financière** : Examinez vos comptes bancaires et vos dépenses régulièrement. Cela vous permettra de détecter rapidement tout problème financier et d'y remédier avant qu'il ne devienne critique



CONTRAINTE DU FICHAGE A LA BANQUE DE FRANCE



Le fichage à la Banque de France intervient lorsque vous avez des incidents de paiement significatifs. Être fiché peut avoir des conséquences sérieuses sur votre capacité à emprunter à l'avenir. Voici ce qu'il faut savoir :

- Inscription au FICP : Le Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) recense les personnes ayant eu des incidents de paiement. Si vous ne pouvez pas rembourser vos dettes, votre banque ou votre créancier peut vous inscrire dans ce fichier.
- Conséquences : Être fiché au FICP signifie que les banques et les établissements de crédit seront informés de vos incidents de paiement. Cela rend impossible l'obtention de nouveaux crédits.
- Durée du fichage : En général, l'inscription au FICP dure 5 ans. Cependant, si vous régularisez votre situation (en remboursant vos dettes par exemple), vous pouvez demander à être radié du fichier plus tôt



RÉGLEMENTATION FRANÇAISE



Lois et régulation sur le regroupement de crédits



En France, le regroupement de crédit est encadré par des lois strictes visant à **protéger les consommateurs** et à garantir des pratiques transparentes et équitables. Les principales lois régissant cette pratique sont le Code de la consommation et le Code monétaire et financier

- Code de la consommation : Ce code impose des obligations de transparence et d'information aux prêteurs. Par exemple, les offres de regroupement de crédit doivent inclure des informations claires sur le taux d'intérêt, le coût total du crédit, et les conditions de remboursement.
- Code monétaire et financier : Ce code réglemente les activités des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), qui incluent les courtiers en regroupement de crédit



DROITS DES EMPRUNTEURS



En France, les emprunteurs bénéficient de nombreux droits destinés à les protéger :

- Droit à l'information : Les prêteurs doivent fournir toutes les informations nécessaires de manière claire et compréhensible avant la signature du contrat
- Droit de rétractation : Les emprunteurs disposent d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter après la signature du contrat de regroupement de crédit, sans avoir à justifier leur décision
- Droit à la transparence : Les conditions du crédit doivent être présentées de manière transparente, incluant le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) qui permet de comparer les offres de manière équitable



RÔLE DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS



Les banques de regroupement de crédit **ne sont pas accessibles** aux consommateurs. Cela signifie que les clients doivent passer par des courtiers spécialisés pour bénéficier de ces services



- Pourquoi passer par un courtier ? : *"Les courtiers en regroupement de crédit sont des experts qui connaissent bien le marché et les différentes offres disponibles. Nous agissons comme intermédiaires entre les emprunteurs et les banques, aidant à trouver la meilleure solution adaptée à chaque situation, **toujours dans l'intérêt du client** et pas celui de la banque."*
- Obligations des courtiers : Les courtiers **doivent être enregistrés auprès de l'ORIAS** (Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance, banque et finance) et respecter un certain nombre de règles professionnelles. Ils doivent, par exemple, évaluer la capacité de remboursement des clients, fournir des conseils appropriés et informer clairement sur les conditions des offres proposées.



EXEMPLE DE REGROUPEMENT DE CRÉDITS



Situation Initiale :

Mme X, infirmière en CDI, 2500€ de revenu mensuels, avait accumulé plusieurs dettes qui pesaient lourdement sur son budget mensuel.

Voici le détail de ses dettes et crédits :

- Crédit auto BMW : Capital restant dû (CRD) de 28 850€
- Crédit auto Renault : CRD de 13 500€
- Dette garage pour la révision Renault : 580€
- Dette CAF : 350€
- Dette pour des résiliations d'assurance : 980€
- Facture d'eau impayée : 640€
- Dette à Engie : 422€



“Le total de ses dettes s'élevait à 45 322€. Les mensualités cumulées de ces crédits et dettes atteignaient 1 180€, ce qui rendait sa gestion financière très difficile car il fallait encore ajouter le loyer de 600€”



EXEMPLE DE REGROUPEMENT DE CRÉDITS



Objectif :

Mme X souhaitait diminuer ses mensualités pour retrouver une certaine sérénité financière et éviter le surendettement. Elle avait également besoin d'une trésorerie supplémentaire pour couvrir des dépenses imprévues.

Solution : Le Regroupement de Crédits

"Nous avons proposé à Mme X un regroupement de crédits qui permettrait de réunir toutes ses dettes en un seul crédit, plus facile à gérer."

Voici comment nous avons procédé :

1. **Rachat de Toutes les Dettes** : Nous avons regroupé toutes les dettes de Mme X
2. **Ajout d'une Trésorerie Supplémentaire** : Pour aider Mme X à couvrir des dépenses imprévues et à avoir un coussin financier, nous avons ajouté une trésorerie de 6 700€ au montant total du crédit regroupé.
3. **Nouveau Crédit sur 10 Ans** : Le nouveau crédit a été étalé sur une durée de 10 ans, permettant de réduire significativement les mensualités.



EXEMPLE DE REGROUPEMENT DE CRÉDITS



Résultat

Grâce au regroupement de crédits, Mme X a pu bénéficier des avantages suivants :

- **Réduction des Mensualités** : Les mensualités de Mme X sont passées de 1 180€ à 564€, soit une diminution de plus de 50%. Cette réduction importante permet à Mme X de mieux gérer son budget mensuel et de réduire son stress financier.
- **Trésorerie Supplémentaire** : Avec les 6 700€ de trésorerie ajoutés, Mme X dispose désormais d'un coussin financier pour faire face à des dépenses imprévues ou pour réaliser des projets personnels.
- **Simplification de la Gestion Financière** : En regroupant toutes ses dettes en un seul crédit, Mme X n'a plus qu'une seule mensualité à gérer, ce qui simplifie grandement sa gestion financière quotidienne.



EXEMPLE DE REGROUPEMENT DE CRÉDITS



Conclusion

“Le regroupement de crédits a permis à Mme X de retrouver une santé financière en réduisant ses mensualités et en lui offrant une trésorerie supplémentaire.

Cette solution a allégé son fardeau financier mais a également apporté une tranquillité d'esprit appréciable.”





Instant PROMO
RDV audit offert sur :



patriceverrier.com



BESOIN D'INFORMATIONS RAPIDEMENT ?

Cliquez ici pour me
poser vos questions
sur WhatsApp



Mobile : 07.61.28.46.35





BESOIN DE MON AIDE POUR VOTRE DEMANDE DE REGROUPEMENT ?

Cliquez ici pour me
poser vos questions
sur WhatsApp



LEXIQUE DU CRÉDIT



Amortissement : Réduction progressive du montant d'un prêt par des paiements réguliers.

Annuité : Montant total des remboursements annuels d'un prêt, incluant capital et intérêts.

Apport Personnel : Somme d'argent que l'emprunteur apporte lui-même pour un achat, en plus du prêt.

Assurance Emprunteur : Assurance qui protège l'emprunteur et la banque en cas d'incapacité de remboursement.

Capacité d'Emprunt : Montant maximum qu'une personne peut emprunter en fonction de ses revenus et charges.

Capital Restant Dû (CRD) : Montant du prêt qu'il reste à rembourser à un moment donné.

Caution : Garantie donnée par une personne ou un organisme pour le remboursement d'un prêt en cas de défaillance de l'emprunteur.

Cession de Créance : Transfert d'une dette d'un créancier à un autre.

Coût Total du Crédit : Somme de tous les paiements effectués pour rembourser un prêt, y compris les intérêts et frais.

Crédit Immobilier : Prêt destiné à financer l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier

Crédit à la Consommation : Prêt destiné à financer des biens de consommation, comme une voiture ou des travaux.

Crédit Renouvelable : Crédit permettant de disposer d'une somme d'argent réutilisable au fur et à mesure des remboursements.

Découvert Bancaire : Autorisation de la banque de disposer d'une somme supérieure au solde de son compte courant.

Défaillance : Incapacité de l'emprunteur à honorer ses obligations de remboursement.

Durée de Remboursement : Période durant laquelle l'emprunteur rembourse le prêt.



LEXIQUE DU CRÉDIT



Endettement : Ensemble des dettes contractées par une personne ou une entreprise.

Echéance : Date à laquelle un paiement de prêt doit être effectué.

Frais de Dossier : Frais facturés par la banque pour la gestion administrative d'une demande de prêt.

Garantie Hypothécaire : Bien immobilier mis en garantie pour obtenir un prêt.

Intérêts : Somme payée à la banque en échange de l'argent emprunté.

Mensualité : Somme d'argent que l'emprunteur doit rembourser chaque mois.

Marge de Crédit : Limite maximale d'argent que l'on peut emprunter dans le cadre d'un crédit renouvelable.

Pénalités de Retard : Somme d'argent supplémentaire à payer en cas de retard de remboursement.

Prêt In Fine : Prêt où l'emprunteur rembourse uniquement les intérêts pendant la durée du prêt et le capital en une seule fois à la fin.

Quotité Disponible : Pourcentage du revenu disponible pour rembourser un crédit après déduction des charges fixes.

Rachat de Crédits : Regroupement de plusieurs prêts en un seul pour réduire les mensualités.

Réaménagement de Prêt : Modification des conditions initiales d'un prêt (durée, taux) pour alléger les mensualités.

Relevé de Compte : Document récapitulant les mouvements financiers d'un compte bancaire.

Réserve d'Argent : Somme d'argent disponible dans le cadre d'un crédit renouvelable.

Résiliation d'Assurance : Annulation d'un contrat d'assurance avant son échéance.



LEXIQUE DU CRÉDIT



Société de Crédit : Entreprise spécialisée dans l'octroi de crédits aux particuliers ou aux entreprises.

Solvabilité : Capacité d'une personne à rembourser ses dettes.

Tableau d'Amortissement : Document détaillant les mensualités, le capital remboursé et les intérêts sur toute la durée du prêt.

Taux d'Endettement : Pourcentage des revenus d'une personne consacré au remboursement de ses dettes.

Taux d'Intérêt : Pourcentage appliqué au montant emprunté pour calculer les intérêts dus.

Taux Fixe : Taux d'intérêt qui reste constant pendant toute la durée du prêt.

Taux Révisable : Taux d'intérêt qui peut varier en fonction des conditions du marché.

Taux Effectif Global (TEG) : Coût total du crédit exprimé en pourcentage, incluant intérêts, frais et assurances.

Trésorerie Supplémentaire : Somme d'argent ajoutée au montant initial du prêt pour couvrir des besoins imprévus.

Usure : Taux d'intérêt maximum légal que les établissements de crédit peuvent appliquer.

Valeur Résiduelle : Montant restant à payer à la fin d'un contrat de leasing pour acheter le bien loué.

Assurance Perte d'Emploi : Assurance couvrant les remboursements de prêt en cas de perte d'emploi de l'emprunteur.

Capital Initial : Montant emprunté au départ sans les intérêts.

Clause de Renégociation : Condition d'un contrat de prêt permettant de renégocier les termes.

Commission d'Intervention : Frais facturés par la banque pour un découvert non autorisé.





CONCLUSION



“Le regroupement de crédit est une solution puissante pour les particuliers en quête de sérénité financière.”

Que vous soyez surendetté ou simplement désireux de réduire votre taux d'endettement, cette opération peut offrir un second souffle à vos finances.

Il est vivement recommandé de consulter un courtier en regroupement de crédit, qui saura vous guider.

N'oubliez pas que le regroupement de crédit est un levier, non une solution miracle : il doit être utilisé avec discernement et dans le cadre d'une gestion rigoureuse de vos finances.

En prenant les précautions nécessaires, le regroupement de crédit peut représenter une véritable opportunité pour retrouver une vie plus sereine, libérée du poids des dettes multiples. C'est une étape vers un avenir financier plus stable, où vous reprenez le contrôle de votre budget et de votre vie.

Contact Information :

 07 61 28 46 35

 contact@patriceverrier.com

 25 A Rue Poulain, 95300 PONTOISE

